



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

## Décision du maire n° 2025.039

Mise en ligne : 18/04/2025

**OBJET** **Convention de résidence : N'KoBarika**

**Le maire de la commune de Chessy,**

**Visas** **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122\_22 et L2122-23 ;

**Vu** la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission Culture ;

**Vu** le projet de la convention ;

**Considérant** Les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale et de soutenir les compagnies du territoire ;

La proposition de résidence artistique de l'Association Glob'art music est adaptée à un public familial selon la demande de la commune.

**Décide** **Article 1**  
Une convention de résidence est conclue avec l'Association Glob'art music, représentée par Madame Patricia DUMON, présidente de la compagnie.

**Article 2**  
Il n'y a pas de dépense résultant de cette opération.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20250411-DEC\_2025\_039-CC  
Date de télétransmission : 16/04/2025  
Date de réception préfecture : 16/04/2025

## Décision du maire n° 2025.039

### Article 3

La présente décision sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et aux services de gestion comptable de Chelles.

**Pour extrait conforme, fait à Chesy le 11/04/2025**

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20250411-DEC\_2025\_039-CC  
Date de télétransmission : 16/04/2025  
Date de réception préfecture : 16/04/2025